

C.-O. BUNGE

Le Droit, c'est la Force

Théorie scientifique du Droit et de la Morale

TRADUIT DE L'ESPAGNOL

par ÉMILE DESPLANQUE

Le Droit et l'éthique. — Théories et écoles de l'éthique. — Théories et écoles du Droit, de l'État et de la Société. — Théorie scientifique du Droit. — Théorie scientifique de l'État et de la Législation. — Evolution du Droit. — Avenir du Droit. — Avenir de l'éthique.

Schleicher Frères

Fernand Penon

13-11-1911.

LE DROIT, C'EST LA FORCE

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE PRATIQUE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE ALFRED COSTES

C.-O. BUNGE

Professeur aux Universités de Buenos-Ayres et de La Plata.

Le Droit, c'est la Force

Théorie scientifique du Droit et de la Morale

« Le droit, c'est la force. La coutume et la loi sont la systématisation objective de la force. Le criterium juridique en est la systématisation subjective. »

« La morale est la généralisation du droit. L'éthique, qui comprend le droit et la morale, est l'ensemble critique de la systématisation objective et subjective de la force. »

TRADUIT DE L'ESPAGNOL

Par EMILE DESPLANQUE

Bibliothécaire de la ville de Lille

PARIS

LIBRAIRIE SCHLEICHER FRÈRES

8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

Tous droits réservés

les mieux venues, *El capitan Perez* et *El ultimo Grande de España*. Son genre rappelle, sans imitation servile, celui de Gustave Kahn et de Conan Doyle. Une grande facilité de style, de la verve toujours et — parfois — une ironie discrète, un *humour* légèrement amer et sarcastique constituent sa manière. Joignez y une très remarquable netteté dans la pensée, une sensibilité exquise volontairement refoulée et prenant la forme de sentiments altruistes très développés, et vous aurez l'essentiel de la mentalité de M. Bunge.

Très vivant, très personnel, il se manifeste tel qu'il est dans toutes ses œuvres. Il ne se dédouble pas suivant qu'il est juriste, littérateur, sociologue ou artiste. En cela, il est bien moderne et surtout bien américain et l'on comprend sa prédilection marquée pour le président Roosevelt. L'extension de son travail n'est pas moins notable que son intensité. Il n'a qu'un peu plus de trente ans, et il occupe avec distinction deux chaires magistrales, celle d'*Introduction générale à l'étude du droit* à l'Université de Buenos-Ayres et celle de *Sociologie juridique* à l'Université de La Plata. Il collabore aux principales revues sud-américaines. Journaliste, conférencier, homme d'action, il prend sa part aux luttes sociales et politiques de son pays. Sorti d'une famille d'hommes d'état, il possède sur le gouvernement des notions positives dont manquent trop souvent les sociologues.

*
* *

En tant que penseur, M. Bunge occupe une position à part, qui peut paraître singulière aux Européens et spécialement aux Français habitués à ranger chaque auteur dans le cadre rigide de classifications préétablies. A proprement parler, il n'appartient à aucune école philosophique ou politique. Si on tient à le définir par rapport à ces écoles, on ne peut guère procéder que par négations. Il n'est pas spiritualiste, ni matérialiste, idéaliste ni positiviste ; il n'est pas clérical ni libre-penseur, monarchiste ni républicain, démocrate ni socialiste, ni anarchiste. Et cependant, insistons sur ce point, il n'est ni sceptique, ni éclectique.

En effet, il croit en la science et en son unité. Il proclame

qu'elle doit être faite, en sociologie et en philosophie comme en tout, non de la combinaison, dosée d'après un critérium personnel, des portions de vérité acquises dans le passé, mais de la connaissance présente des phénomènes. Sa base, dans toutes ses affirmations, c'est l'état actuel de nos informations scientifiques. La science existe et doit embrasser tout ce qui est connaissable ; mais elle n'en est pas moins relative et transitoire. Il revient volontiers sur cette pensée et dit que si les grands philosophes d'autrefois, si Kant, par exemple, avaient eu à leur disposition les données scientifiques que nous possédons, leurs doctrines auraient été bien différentes.

Cette discipline intellectuelle, essentiellement scientifique et réaliste, doit faire de M. Bunge un adversaire des constructions rationalistes et métaphysiques *à priori*. Sa dialectique très pénétrante les relève et les combat partout où il les trouve, même dans les théories, soi-disant affranchies de toute métaphysique, comme celles du matérialisme, du socialisme et du positivisme comtiste. Ces paralogismes, — ces *amphibolies* selon l'expression de Kant, — lui paraissent sans excuses. En revanche, tous les faits, aussi bien les faits psychiques que les faits physiques, demandent à être analysés, et il s'embarrasse peu des cas où cette analyse nous conduit à des contradictions *logiques*. Il admet ainsi des *entités* comme l'âme sociale ; il reconnaît la valeur des religions, malgré leur origine anthropomorphique. L'opposition entre le réel et le rationnel lui est absolument indifférente. Il n'y a de socialement vrai que ce qui s'adapte aux conditions de la vie.

Or, la vie est complexe ; la science, qui l'exprime, doit donc l'être aussi. Cette notion de la complexité de la science tend de plus en plus à se répandre ; elle est admise dans le domaine des sciences physiques, où l'explication simpliste des phénomènes est progressivement rejetée. Elle est familière à M. Bunge, et il s'efforce de s'en servir pour donner plus de clarté à l'étude des faits sociaux. De là procède son dédain pour les systèmes absolus et les doctrines étroites et fermées ; de là aussi résultent ses tentatives de rapprochement entre des théories opposées en apparence. On y verrait bien à tort, soit un goût pour le paradoxe, soit la tendance

d'un esprit modéré et conservateur en quête de solutions moyennes. En pareil cas, ce qui détermine M. Bunge c'est la prise en considération de facteurs inconnus ou négligés ; c'est le fait de reconnaître les phénomènes comme plus complexes qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. Pour prendre une comparaison, nous pourrions dire qu'il en est des problèmes sociologiques comme des questions politiques et financières, qui après avoir été locales, puis européennes, sont devenues mondiales : les éléments nouveaux introduits de la sorte dans le débat ont annulé bien des antagonismes qui semblaient irréductibles...

*
* *

Ainsi le droit ne peut être étudié en dehors de l'éthique, dont il constitue une phase, comme la morale ; et l'éthique elle-même doit être considérée en relation avec l'histoire, la psychologie expérimentale et surtout avec la biologie. Cette dernière science est pour M. Bunge l'élément mal connu qui renouvelle l'explication de l'éthique et en particulier du droit. L'idée d'appliquer la biologie à la sociologie ne lui appartient pas en propre ; mais ce qui lui est personnel, ce qui constitue sa légitime originalité, c'est la manière de procéder à cette application. Avant lui, qu'elle fût faite directement ou indirectement, elle se réduisait à une analogie, quand ce n'était pas à une métaphore. On disait : le droit, la morale, la société, l'Etat sont des organismes, des surorganismes, si l'on veut, il faut donc les étudier *comme* des organismes. Ou encore : l'homme est un être organisé, son développement social est donc *semblable* à celui des êtres organisés qui lui ressemblent le plus. Pour M. Bunge, ces assimilations, bien que très utiles, ne sont pas scientifiquement exactes. C'est dans les lois de la vie, ou plutôt dans la vie elle-même, dans son fonctionnement au plus bas degré de l'échelle des êtres, qu'il faut chercher le principe des phénomènes sociaux. Dans les réactions primordiales de la matière organique réside l'origine du droit.

La nature du droit n'est pas moins étroitement liée que son origine aux lois biologiques. Elles imposent à l'homme de

tous les temps, des conditions de vie qui sont propres à son genre zoologique. Elles lui donnent, en particulier, une aptitude excessive, à se spécifier, à former des espèces distinctes extrêmement nombreuses. En faisant intervenir ces facteurs biologiques en combinaison avec les facteurs historiques et économiques, M. Bunge jette les bases d'une nouvelle philosophie de l'histoire, qui complète heureusement le matérialisme historique, et il arrive aussi à tracer l'esquisse d'une éthique purement scientifique.

*
* *

Le droit, c'est la force ! Cette phrase qui forme le titre actuel de l'ouvrage de M. Bunge, lui servait primitivement d'épigraphe. C'est une véritable trouvaille de l'auteur. Nous l'avons mise en vedette parce qu'elle résume admirablement ses idées sur l'origine et la nature du droit.

Le droit, c'est la force ! C'est-à-dire que le droit est né de la force, qu'il y a toujours identité entre le droit et la force. « Le droit, c'est cette extériorisation de la vie qu'on appelle généralement la force. Le droit est fils de la force... La coutume est la répétition séculaire des réactions de la force, et de la coutume naît le droit. La morale n'est que la généralisation du droit ; l'éthique est formée de l'ensemble de la coutume, du droit et de la morale. La loi est la systématisation objective du droit et la conscience juridique, sa systématisation subjective. »

Quelle qu'heureuse que soit la formule prise pour titre de notre traduction, elle pourrait cependant provoquer quelques malentendus qu'il convient de dissiper.

Ainsi, l'on pourrait croire que ce livre n'est relatif qu'à l'origine et à la nature du droit. Il a au contraire pour sujet la théorie générale du droit sous sa forme la plus complète ; et c'est la première fois, remarquons-le, que cette matière est traitée, en dehors de toute préoccupation métaphysique, d'après un critérium exclusivement scientifique et positif.

Une autre équivoque pourrait naître dans certains esprits. Ils se figureraient bien à tort, en lisant le mot force, qu'il s'agit d'une consécration de la violence, de la justification de

la force individuelle. Ils penseraient que les doctrines de M. Bunge se rapprochent de celles de « l'égoïsme pur », professées par Max Stirner et Nietzsche, que sa tendance voisine avec celle de l'anarchie. Il s'explique dans son ouvrage, à ce sujet, dans un sens tout à fait opposé. Il enseigne une « théorie psychique » de la société, qui est basée sur les sentiments et les idées sociales. Son droit, comme sa morale, ont un caractère absolument social.

La formule si expressive le Droit c'est la Force ! a surtout été inspirée à M. Bunge par le désir de bien se séparer du rationalisme philosophique. Il signifie seulement que le droit n'est pas une production de la raison humaine, ainsi que le prétendaient les humanistes. « Le droit, dit-il, est dans un certain sens antérieur à la raison. La raison, c'est-à-dire la conscience subjective du droit serait plutôt un surproduit du droit. Le droit, qui naît de la force subjective ou organique des individus s'exerce aujourd'hui par la force sociale, c'est-à-dire par l'Etat. »

Ces explications suffisent, espérons-le, à préciser la portée et le caractère de l'œuvre de M. Bunge.

E. D.

INTRODUCTION

LE DROIT ET L'ÉTHIQUE

Je ne crois pas que l'on puisse étudier scientifiquement le droit, autrement que comme une forme ou phase de l'éthique, phase tout à fait capitale, il est vrai. Ce mot « éthique » s'emploie dans trois sens, analogues et connexes : 1° Dans le langage courant et dans les dictionnaires, il est synonyme de « morale ». 2° Ailleurs, et surtout dans le vocabulaire des sciences sociales, l'« éthique » signifie l'étude ou la « science de la morale », ou encore l'étude des « mœurs et coutumes » d'après un critérium plus ou moins moral. 3° Certains auteurs établissent que les règles de conduite volontaire dans l'humanité peuvent être étudiées sous deux aspects ou phases : la phase de la morale, faite de généralisations et de préceptes, et la phase du droit, qui spécialise plus ou moins et qui est politique et coercitive. D'autres auteurs différencient plus catégoriquement encore, dans ces règles, trois ordres de phénomènes et d'études s'y rattachant respectivement : l'usage, le droit, la morale. L'éthique serait alors le

terme générique et compréhensif qui embrasserait toute la matière soit aux deux points de vue de la morale et du droit, soit aux trois points de vue de l'usage, du droit et de la morale.

Cette troisième acception n'a pas encore acquis droit de cité dans les dictionnaires usuels ; elle me paraît cependant la plus technique et la plus adéquate. Elle tend à unir, dans leur origine et leur essence, les deux phases de la morale et du droit, ou les trois phases de l'usage, de la morale et du droit ; elle facilite la véritable solution positive des discussions stériles concernant le domaine des études sur ces matières et l'antériorité de la morale par rapport au droit, et elle satisfait, par conséquent, un besoin de la terminologie des sciences sociales. La pratique, peut-on dire, la consacre actuellement, puisque, sous l'étiquette d'« éthique », les auteurs modernes s'occupent en général des usages et des fondements scientifiques de la morale et du droit, et qu'en revanche, sous la rubrique de « morale » ils traitent seulement des faits et des principes moraux, à l'exclusion des vues théoriques sur le droit. Il est à noter, en outre, que cette troisième acception est parfaitement d'accord avec l'étymologie du mot (éthique vient du grec *èthos*, manière d'être, mœurs, caractère) et que les anciens philosophes grecs en ont aussi fait usage dans un sens générique et compréhensif. Ils se représentaient la justice comme une des vertus ou parties de l'éthique, et ils faisaient dériver de l'éthique le droit pratique, la législation, la politique. Le terme « morale », qui est d'origine latine (de *mos*, usage) a été employé par les écrivains latins et scolastiques, pour exprimer un point de vue distinct du point de vue juridique, bien que toujours générique ; et aujourd'hui, on en fait régulièrement et bien à tort usage, comme si la morale était en

quelque sorte autonome et même étrangère au droit.

*
* *

Décidé à me servir du mot « éthique » dans la troisième acception que j'ai signalée, j'en viens à définir plus explicitement son concept. — Si l'on entend par définir exprimer par une formule l'objet ou la nature de ce que l'on définit, toute « définition » est par elle-même une tautologie. Toute définition est un cercle d'idées vicieux, une équation dialectique sans fin, une répétition ou une traduction de termes plus ou moins synonymes ou équivalents. D'une façon absolue, du fait de la relativité de notre intelligence humaine, rien n'est susceptible d'être défini. Mais, du moins, tout est susceptible d'être décrit, avec plus ou moins de précision, relativement à d'autres termes donnés, c'est-à-dire, également descriptibles... Par suite, une définition exacte est toujours une définition relative : c'est l'unique définition possible. Cette description peut parfois se réduire à peu de mots suffisamment clairs et expressifs. Pour qu'une définition courte ait quelque valeur scientifique, il faut donc la considérer tout pleinement et uniment comme une synthèse descriptive se référant à des éléments déjà connus et étudiés. C'est pourquoi les vraies définitions scientifiques devraient se trouver non en tête mais à la fin des exposés et des traités auxquels ils se rapportent. Et jamais cette observation n'est plus exacte que lorsqu'il s'agit de phénomènes et de sciences aussi vastes et aussi complexes que ce que l'on entend usuellement et savamment par éthique.

Toutefois, il convient souvent de commencer un exposé ou un traité par une simple définition : c'est le cas des mathématiques, où l'on énonce le théorème avant de le démontrer. Cette définition a alors pour objet de pré-

ciser autant que possible la nomenclature du phénomène ou de la science que l'on va étudier, afin que le lecteur connaisse d'avance, ou présume tout au moins, la portée que l'auteur donne à son thème et la signification qu'il attribue aux principaux termes dont il se sert. Bien que commencer de cette manière ne soit pas d'une méthode strictement scientifique, ni même très logique et très réalisable, il y a lieu, en certains cas, de définir d'emblée la matière, pour éviter des équivoques et des incertitudes. Dans un traité d'éthique (même en considérant l'éthique spécialement au point de vue du droit) il y a autant de convenance que d'utilité à le faire, parce que l'on comprend sous ce mot un ensemble très étendu de phénomènes sociaux et une série de conceptions philosophiques qui leur correspondent.

En débutant, nous savons déjà que l'on entend sous le nom générique d'éthique tous les concepts moraux, juridiques et politiques, toutes les idées qui se rapportent au bien et au mal, au juste et à l'injuste, au licite et à l'illicite. L'éthique est ainsi, par suite, un phénomène social ayant un caractère psychologique bien marqué, puisqu'on peut le synthétiser dans le critérium qui juge les actes humains et les qualifie de bons ou de mauvais, de justes ou d'injustes, de licites ou d'illicites. C'est un fait indiscutable que tout homme et toute société possèdent, d'une façon plus ou moins vague et définie, et soit dans un sens, soit dans un autre, ce fonds ou élément critique, sans lequel jamais on n'a observé l'existence de l'homme et de la société. Nous nous trouvons ainsi en présence d'un fait : *l'éthique-phénomène*.

L'homme a toujours cherché, dans sa vie historique, l'explication ou la théorie des phénomènes qu'il observe. L'éthique-phénomène n'a pas pu échapper à cette loi cons-

tante qui pousse l'intelligence humaine à l'observation et à la spéculation. Elle a inspiré une suite de doctrines et d'écoles qui l'expliquent avec plus ou moins d'inexactitude ou de vérité ; ces écoles et ces doctrines ont constitué, chacune en leur temps, la philosophie ou science de l'éthique. Il existe de la sorte une *éthique-science* corrélatrice à l'éthique-phénomène. Le langage ne vient pas à notre aide pour exprimer, d'une manière distincte, l'un et l'autre de ces concepts, celui du phénomène et celui de la science respective ; le mot « morale », en effet, que l'on pourrait substituer au vocable « éthique », quand il s'agit des règles pratiques, n'est pas aussi compréhensif que ce dernier, et, en outre, il embrasse à la fois, à certains égards, et le phénomène et ses préceptes théoriques, et même presque toujours sa théorie scientifique.

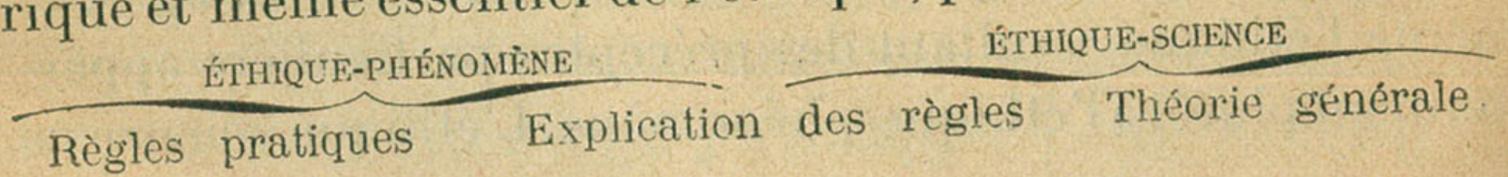
La conception dualiste de l'éthique, comme phénomène et comme science correspondante, n'est pas, d'autre part, une difficulté insurmontable, un obstacle irréductible, si l'on tient toujours compte des deux aspects ou formes qu'elle comprend. Sous ce rapport, on reconnaît généralement que l'éthique, phénomène et science, forment deux parties, l'une *normative*, l'autre explicative. L'éthique-phénomène, c'est les règles en elles-mêmes ; l'éthique-science, c'est l'explication de ces règles. Et cette explication peut s'appliquer aux causes et à la nature des *règles particulières* d'un système éthique donné, ou à la théorie scientifique des *facteurs généraux* des règles de toutes les éthiques quelles qu'elles soient.

En fait, il y a toujours à distinguer une éthique *pratique*, dans les *mœurs et usages*, et une *éthique théorique*, dans les préceptes. L'éthique résultant des mœurs et usages, et même l'éthique résultant des préceptes particuliers appartiennent plutôt à l'éthique-phénomène. L'éthique-science ne

donne pas de préceptes et ne conseille pas de mœurs ni d'usages : elle explique scientifiquement les facteurs et les éléments des mœurs et usages et des préceptes. En d'autres termes, il existe une *éthique-art*, à la fois théorique et pratique, et une *éthique-science* du phénomène *éthique-art*, qui est purement théorique, quoique positive et expérimentale.

On peut donc dire que l'éthique-phénomène comprend deux parties : les règles elles-mêmes et l'explication particulière de chaque règle. L'éthique-science ne s'occupe pas tant de la partie des préceptes et de leur explication en particulier que de la théorie générale ou des éléments scientifiques généraux.

L'éthique-phénomène est ainsi normativo-explicative ; l'éthique-science, purement explicative, et faite à un point de vue universel. Il est clair que la partie explicativo-préceptive est intimement liée à l'éthique-science ; mais elle ne la constitue pas. La théorie morale d'Aristote, par exemple, est préceptive et explicative, sans représenter, par rapport à nos connaissances actuelles, une véritable science de l'éthique ; elle est à peine une métaphysique morale. A un degré de plus en arrière, la religion grecque nous offre une autre éthique normativo-explicative ; et sa partie explicative, en raison du polythéisme de la religion naturelle des Hellènes, constitue encore moins que l'éthique d'Aristote une véritable éthique-science. Cependant, dans toute conception théorico-pratique de l'éthique, la partie théorique, si elle ne constitue un véritable concept scientifique est pourtant ce qui s'en rapproche le plus, en raison de sa forme et de sa fin. On pourrait concrétiser, d'une façon graphique, l'idée que je me fais du dualisme historique et même essentiel de l'éthique, par le schéma suivant :



En résumé, l'éthique est, suivant la façon dont on la considère, soit le phénomène d'un *critérium* plus ou moins relatif et constant servant à qualifier les actes humains, soit la science qui étudie ce phénomène. L'imperfection du langage fait que ce terme « éthique » se rapporte indistinctement à la science et à son contenu. Cette confusion première de la science et de son contenu peut et doit être évitée, à condition de se rappeler toujours les deux points de vue où l'on peut placer l'éthique : le point de vue normatif, pratique et théorico-pratique et le point de vue purement philosophique et scientifique. En quelque sorte, le point de vue normatif est essentiellement *historique* ; le point de vue scientifique est plutôt *physiologique* et *psychologique*, c'est-à-dire *biologique*.

*
* *

Les usages et la langue des peuples sont arrivés à distinguer ou à classer les règles et les principes éthiques en deux grandes catégories : les *règles morales* et les *règles juridiques*, la morale et le droit. Cette distinction d'origine usuelle et dialectique, porte fréquemment les philosophes et les juristes à étudier la morale et le droit, comme des phénomènes distincts et, d'une certaine façon et en certaines circonstances, comme opposés même, sinon en antagonisme.

Nous verrons, au cours de cet ouvrage, que cette opposition et cet antagonisme n'existent pas et n'ont jamais existé ; nous verrons que la morale et le droit ne sont que les aspects, les phases d'un seul et unique phénomène, l'éthique ! Dans l'histoire des peuples, tout système de morale renferme un système de droit ; tout système de droit renferme un système de morale. Il est donc faux,

anti-historique, anti-sociologique, anti-scientifique, il est contraire à la réalité des faits, d'employer la méthode ou le procédé si souvent usité et d'étudier la morale séparée du droit, le droit séparé de la morale.

C'est dans la jurisprudence que cette erreur fondamentale a certainement produit le plus de théories fallacieuses et incomplètes. Rien de plus fréquent que l'oubli, chez les grandes écoles juridiques, du phénomène corrélatif et plus générique de la morale, source et mère première de l'éthique ou tout au moins, sa forme la plus vaste et la plus générique. De là vient que les « théories générales » du droit, quand elles ne sont pas purement verbales et rationalistes, sont à l'ordinaire, si vagues et si incomplètes. D'un autre côté, l'ignorance ou le mépris de la jurisprudence a porté, à l'occasion, les moralistes à bâtir des théories équivoques et même erronées... Contrairement à ces précédents, j'estime qu'aucune théorie de l'éthique, ou bien de la morale ou du droit ne peut être complètement et réellement scientifique, si elle n'embrasse pas le phénomène sous ses deux phases connexes et réciproques.

On identifie vulgairement l'éthique à la morale. Cette identification vulgaire, et non savante, s'explique par ce fait que par le terme de morale on entend toujours les principes les plus étendus et les plus généraux de l'éthique. Mais l'éthique est quelque chose de plus que la morale ; c'est la morale et le droit. La confusion de la morale et de l'éthique s'explique, ici, parce que, d'une certaine façon, la morale, qui est plus générique, embrasse aussi bien le droit, que l'on peut considérer comme un « minimum de morale » et qui est, à tous égards, « un minimum d'éthique ».

Il est arrivé que ce minimum, pour des raisons que

nous étudierons, nous présente, par rapport à l'éthique générale ou à la morale, un maximum très surabondant de littérature, de lois, et de branches particulières. Tandis que l'éthique pratique se réduit à quelques règles, un peu vagues et abstraites, le droit se développe dans d'infinies séries de règles concrètes et précises.

On pourrait comparer l'éthique à une superbe déesse qui aurait conçu et mis au monde deux enfants jumeaux et mortels : une fille toujours vierge, la morale, qui est son vrai portrait, et un garçon, le droit, qui est un robuste et innocent géant, dix fois plus grand que son auteur et cent fois plus prolifique. Il en est venu à rivaliser avec sa divine mère, à la surpasser même en apparence, et à obscurcir sa belle et modeste sœur. Ses multiples manifestations et ses productions dans la législation et la spéculation juridique sont arrivés à lui donner une fausse prééminence, eu égard à son principe et à son origine. Mais, malgré ses proportions et sa fécondité, la véritable science doit aujourd'hui réduire ses apparences exubérantes à ce principe et à cette origine. C'est-à-dire qu'elle doit étudier le droit-phénomène comme une *forme* de l'éthique-phénomène. Cette forme, si elle n'est pas la première et la plus générique, est la plus importante et la plus concrète dans toute organisation sociale. Les règles pratiques du droit et leur explication théorique, ou jurisprudence, ne peuvent être expliquées qu'en les mettant en relation avec le phénomène général de l'éthique ; et elles donnent, à leur tour, des données que rien ne peut remplacer, pour édifier la véritable théorie de l'éthique-science. Il est donc absurde de séparer, par un procédé dialectique et abstrait, les deux parties, en quelque façon indivises, de ce qui apparaît et se présente comme un tout harmonique et organique dans la nature et dans l'his-

toire. Chez chaque homme et chez chaque peuple, l'éthique, — comprenant la morale et le droit, ou, mieux encore, les usages, le droit et la morale — est *une et unique*.

Par suite, en appliquant le concept, développé plus haut à propos de la théorie et de la pratique de l'éthique, à ses trois formes ou phases — les usages, le droit et la morale, je trace le tableau suivant :

ETHIQUE	Usages (règles particulières).	{	Règles particulières. Théories particulières des règles.
	le droit-science		
	Morale	{	Règles particulières. Théories particulières des règles.
	la morale-science		

Dans ce tableau, les incises *théorie générale du droit* et *théorie générale de la morale* correspondent à la science de l'éthique, c'est-à-dire à cette branche d'études qui a pour objet la description des phénomènes de la conduite sociale des hommes, et l'explication de leurs facteurs et de leurs rapports, de leurs causes et de leurs effets. La science du droit n'est ainsi qu'une partie de la science de l'éthique.

*
**

L'objet primordial, sinon unique, de cet ouvrage est d'étudier le phénomène de l'éthique, sous sa phase juridique, positivement et expérimentalement, *comme un phénomène naturel*, comme on étudie la chaleur ou l'électricité, et cela en vue de constituer une vraie science du droit. L'idée n'est sûrement pas nouvelle. Dès que la phi-

philosophie se fût séparée de la religion, les premiers philosophes grecs des diverses écoles se proposèrent de formuler une « science des mœurs », en les considérant à un point de vue moral et non strictement juridique. Ils se heurtèrent à deux obstacles, à deux grandes et insurmontables difficultés : 1° l'ignorance des véritables éléments scientifiques de l'éthique, tels que l'histoire et la psychologie positive ; 2° le désir intime, plus ou moins explicite ou dissimulé, d'établir et de fixer les meilleures règles éthiques pour leur pays et leur temps. Ces deux difficultés de la construction d'une véritable science éthique et juridique font généralement des anciens philosophes ce que j'appellerais des espèces de thaumaturges ou de prophètes laïques. Leurs théories sont ainsi, à la fois, normatives et explicatives, et presque au même degré que les conceptions théologiques et religieuses. Le même défaut persiste, d'une façon générale, chez tous les auteurs, peut-on dire, jusqu'à l'époque présente. Les moralistes ne sont pas de véritables esprits scientifiques, des témoins impartiaux, des observateurs méthodiques. C'est pour cela, à mon avis, que les ouvrages d'éthique, de droit et de morale, toujours plus ou moins pratiques ou théorico-pratiques, sont plutôt des manifestations de l'éthique-phénomène que de la science positive de l'éthique.

Le phénomène de l'éthique se produit et se manifeste dans les religions, l'histoire, la philosophie, la politique ; mais l'étude de ses principes scientifiques repose plutôt sur les sciences physiques-naturelles et sur la sociologie. Or, les moralistes, surtout les anciens, sont moins des hommes de science et des sociologues que des historiens, des philosophes, des écrivains politiques. De là, cette très curieuse anomalie que leurs œuvres, d'Hippocrate à Guyau sont des *phénomènes objectifs* à étudier et non de vérita-

bles études scientifiques. Cas étrange de confusion de l'objet de la science et de la science elle-même ; cas étrange et unique dans l'ensemble des connaissances cultivées par l'humanité ! Cette confusion est précisément la cause principale du caractère diffus et ambigu qu'ont encore aujourd'hui encore les livres écrits sur cette matière. Pour y obvier, il nous faut distinguer nettement les éléments phénoménaux des principes ou des interprétations scientifiques. A cet égard, je dois déclarer sans plus tarder, qu'à mon avis, en règle générale, tous les juristes et moralistes peuvent jusqu'à maintenant être inclus dans les manifestations phénoménales de l'éthique.

Par ces manifestations multiples, le phénomène social suprême de l'éthique est donc très vaste. Si vaste que ses racines et ses éléments, en raison de leur variété et de leur complexité, peuvent et doivent être expliqués par de nombreuses sciences. Sans grande exagération, je crois que l'on peut affirmer que *toutes les sciences physiques-naturelles et sociales*, toutes les sciences qui ne sont pas abstraites comme les mathématiques, nous présentent des connaissances indispensables pour l'explication du phénomène de l'éthique. En un mot, il faut chercher le phénomène chez les moralistes et les auteurs qui ont écrit sur ce genre de science, et la science elle-même, chez les écrivains qui n'ont pas étudié la matière directement et substantivement. Cette double affirmation, qui paraît un paradoxe, s'explique, pour sa première partie, par le caractère pratique, — ouvert ou dissimulé — des philosophes moralistes, et, pour sa seconde, par la variété et la complexité de l'éthique-phénomène, qui embrasse des éléments physiques et psychiques rentrant dans tous les ordres d'études réalistes.

Après avoir établi le fait général de la confusion de

l'objet de la science et de la science elle-même chez la plupart des moralistes et des juristes, il me paraît opportun, pour éclairer la question, de reconnaître que cette confusion est beaucoup plus complète chez les idéalistes que chez les utilitaristes.

Suivant les cas et les auteurs, elle a des degrés et des façons divers. Chez Hobbes et Bentham, il y a comme une nébuleuse différenciation entre l'éthique-fait et l'éthique-science. Cette différenciation, ou tout au moins, le double concept de la relativité de l'éthique-phénomène et du faux caractère absolu d'une prétendue éthique-science se rencontre sous une forme mieux définie encore dans les doctrines de l'égoïsme pur de Max Stirner et de Nietzsche, et surtout dans l'amoralité des sophistes grecs du VI^e siècle. Mais c'est chez les auteurs scientifiques modernes, qui se sont, pour ainsi dire, occupés accessoirement de l'éthique, c'est surtout chez Darwin, Hæckel, Spencer, Wundt et Höffding, que la confusion dont j'ai parlé se trouve presque détruite, à tel point que l'on peut dire que c'est de leurs observations et de leurs conceptions que sortira la future science de l'éthique. Wundt nous présente un cas curieux : dans son traité de « psychologie », il nous donne de solides fondements scientifiques pour édifier une théorie de l'éthique ; et, en revanche, dans son traité d' « éthique », il mélange et confond sans cesse avec les principes scientifiques, la donnée historique ou le concept pratique et personnel de l'éthique-phénomène.

*
**

La confusion entre l'éthique-phénomène ou éthique théorico-pratique, c'est-à-dire l'éthique historique et sensible, et son étude scientifique, ou éthique-science a eu

ce résultat que les auteurs exposent à la fois et arbitrairement, et les motifs et les éléments scientifiques de la morale, et les doctrines et les systèmes antérieurs et contemporains, et aussi leurs propres idées à ce sujet. Ils n'étudient pas l'éthique comme un phénomène naturel ; ils l'observent au travers de toutes les théories qu'on en a faites et qu'on peut en faire. Leurs ouvrages sont comme l'exposition systématique des conceptions des autres, qu'ils se hâtent d'exagérer et de réfuter. Ils mêlent donc les exposés historiques et littéraires de leurs prédécesseurs, aux analyses et aux spéculations qui leur sont propres. Ils ne présentent pas le phénomène tel qu'il est, mais ils le décrivent plutôt d'après les diverses écoles, les théories et les auteurs, en exposant d'une façon diffuse le concept qu'ils estiment vrai en même temps que tous ceux qu'ils qualifient de faux...

Ce n'est pas ainsi que l'on procède dans les sciences naturelles. Prenez, par exemple, un traité de physiologie. Vous y trouverez décrites, à leur place, les fonctions de la vie humaine, ingénument, crument, comme l'auteur les a étudiées, observées et comprises, sans qu'il se réfère à chaque paragraphe aux concepts erronés des physiologistes antérieurs, sans qu'il s'attarde à exposer et à combattre les vieilles théories animistes et vitalistes... Tout au plus consacrerait-il une introduction, ou un court passage préliminaire à ces intéressantes considérations rétrospectives. Mais il s'efforcera autant que possible de ne pas mêler l'histoire de la science dont il s'occupe avec l'exposé des connaissances actuelles sur cette science. C'est une méthode, à mon sens, que l'on pourrait très bien adopter pour les sciences sociales. Que l'auteur rappelle, s'il le veut, les théories et les conceptions qu'il juge les plus importantes, depuis Aristote jusqu'à Wundt ; ce

sera l'objet d'un prologue, ou d'un chapitre rétrospectif ; et c'est là qu'il lui convient de rendre justice aux grands penseurs qui ont contribué à la construction qu'il édifie. Mais dans le corps de l'ouvrage, pour qu'il n'y ait pas de confusion pour les lecteurs, et pour que les phénomènes soient nettement présentés, le mieux est qu'il ne se trouve ni histoire ni critique. Je pense que la science du xx^e siècle offre au sociologue assez d'éléments pour lui permettre d'exposer les phénomènes sociaux comme de purs et simples phénomènes naturels. Il n'y a plus besoin maintenant, comme jadis, de suppléer au manque de données et de connaissances positives par une vaste érudition, plus ou moins hermétique. Dans les sciences sociales aussi, la valeur des faits doit aujourd'hui se substituer au prestige des noms propres. La base inébranlable de ces sciences n'est pas l'érudition philologique, c'est l'information scientifique. De même que le physiologiste actuel ne cite plus continuellement Hippocrate, Galien et Bichat, le sociologue de nos jours peut laisser Platon, Hobbes et Kant dans le chapitre glorieux des précurseurs et des antécédents historiques, sans méconnaître cependant l'énorme service rendu aux idées par leurs spéculations, plus ou moins originales et géniales, et les inappréciables éléments qu'ils ont contribué, en première ligne, à fournir à la formation des constructions modernes. L'architecte, qui élève un magnifique palais de marbre, de porphyre et d'albâtre, n'inscrit pas sur chaque pierre le nom de la carrière d'où elle a été tirée.

*
**

Enfin, l'objet de cet ouvrage est d'exposer une théorie scientifique du droit. Pour y arriver et puisque je consi-

dère le droit comme une forme ou phase de l'éthique, je me vois obligé à développer la théorie la plus générique de celle-ci, mais toujours de préférence au point de vue juridique. Conformément aux idées exposées dans cette introduction, j'ai tracé le plan et les divisions de mon œuvre de la façon suivante :

Dans le *Livre I^{er}*, intitulé *Doctrines et écoles de l'éthique*, j'esquisse les principaux concepts transcendants adoptés à cet égard par les peuples de race blanche. Et je considère l'évolution chronologique de ces concepts, dans les deux cycles généraux qui sont naturellement séparés par l'idée chrétienne : éthique de la culture antique, éthique de la culture moderne.

Le *Livre II* traite des *Doctrines et des écoles du droit*, mises en rapport avec les théories respectives de l'éthique à chaque époque. Je classe ces doctrines et ces écoles juridiques en trois groupes : les métaphysiques, les semi-positives ou empiriques, les positives. Et je m'attarde principalement sur les positives — école historique, école économique et école biologique — parce qu'elles me fournissent des données indispensables pour bâtir ma théorie scientifique de l'éthique et surtout du droit.

C'est de cette *Théorie du droit* que je m'occupe dans le *Livre III*. Les deux précédents m'ont servi à exposer l'éthique-phénomène et le droit-phénomène, considérés dans leurs diverses doctrines : ici, je laisse de côté les doctrines et j'essaie d'exposer une science de l'éthique et du droit. J'utilise pour cela les données que me procure l'information scientifique si vaste et si admirable de notre époque, et en particulier la théorie de l'évolution ou de la descendance, la théorie économique de l'histoire et les nouvelles théories sociologiques relatives à l'évolution de la vie collective.

Ma théorie scientifique de l'éthique et du droit ainsi édiflée, le *Livre IV*, qui a pour titre *Théorie de l'Etat et de législation*, fait connaître la vraie nature de l'organisation politique et des lois. Il étudie les formes et les aspects divers du droit, soit qu'on l'envisage dans la théorie et la spéculation, soit dans la pratique législative et coercitive.

Il me reste encore à expliquer le phénomène du développement historique non plus des doctrines et des écoles de l'éthique et du droit, mais du droit et de l'éthique considérés comme règles et systèmes objectifs. Aussi, ai-je consacré le *Livre V* et dernier à *l'Evolution de l'éthique et du droit* ; et il s'y trouve, d'une certaine façon, à ce qu'il me semble, un concept original et tout nouveau de l'histoire et de la politique. Il repose sur les découvertes modernes en matière scientifique, spécialement en biologie. C'est pourquoi, toute ma conception du droit et, en général, de l'éthique, peut être résumée en une seule phrase : le droit, c'est la vie ! l'éthique, c'est la vie !

LE DROIT, C'EST LA FORCE

LIVRE PREMIER

Théories et écoles de l'éthique.

CHAPITRE PREMIER

CLASSIFICATION DES THÉORIES ET DES ÉCOLES DE L'ÉTHIQUE

§ 1. — La tendance spéculative et la tendance positive dans le développement de la philosophie. — § 2. Le positivisme moderne et les connaissances scientifiques. — § 3. La tendance perfectionniste et la tendance eudémonique dans les théories de l'éthique. — § 4. Classification des théories et des écoles de l'éthique.

BACON, *Novum Organum*. — A. COMTE, *Cours de philosophie positive*. — J. STUART MILL, *Système de Logique déductive et inductive* (trad. française). — H. SPENCER, *Premiers principes* (trad. française). — W. WUNDT, *Logik Grundrissen der Psychologie*.

§ I.

La tendance spéculative et la tendance positive dans le développement de la philosophie.

Dès l'aube de la pensée philosophique, il s'est révélé chez les hommes et chez les peuples, deux tendances distinctes et en quelque sorte contraires : la *spéculation* et l'*observation*. Ces deux tendances de l'intelligence humaine que l'on peut regarder comme typiques, se sont manifestées dans les théories et les écoles les plus variées, à l'occasion d'expliquer les phénomènes de la nature et de la société. Les langues étaient à peine fixées,

leur vocabulaire commençait à peine à s'enrichir que les poètes et les penseurs essayèrent d'extérioriser leurs sensations et leurs idées et traduisirent en mots et en formules leurs concepts de l'univers. Chacun, suivant son milieu et son tempérament propre, pencha soit vers une représentation idéaliste, soit vers une représentation expérimentale. C'est pourquoi l'on peut dire que toutes les méthodes et tous les procédés employés dans les sciences, spécialement dans les sciences sociales, sont susceptibles d'être classés en deux catégories : *la tendance spéculative*, et *la tendance positive*. Avec la tendance spéculative, l'imagination prédomine sur l'observation, et les systèmes ainsi construits sont le produit de procédés déductifs plutôt qu'inductifs ; on y pose des concepts ou des principes généraux et absolus, d'où découlent des vérités particulières. Ainsi, l'axiome que « l'homme a droit à la liberté » a pour résultat que « l'esclavage est contraire au droit ». Avec la tendance positive, l'observation prédomine sur l'imagination ; on procède en induisant des faits ou phénomènes partiels, le principe général, qui, en conséquence, leur est toujours relatif. On va de ce qui peut être connu par l'expérience à ce qui est inconnu ; du simple et du particulier, à ce qui est compliqué et général.

L'ignorance, propre à l'humanité pendant la période préhistorique et durant les temps antiques, laissait le champ libre à l'imagination des poètes et des mystiques primitifs, chez qui régnait sans contrepoids la tendance spéculative, pour comprendre et relationner leurs sensations et leurs idées. Dans la mesure de leurs progrès, les sciences et les connaissances humaines apportèrent de plus en plus d'entraves aux fantaisies religieuses et philosophiques. C'est de cette manière que l'avancement des sciences arrive à impliquer, dans les temps modernes, la suprématie de la tendance positive sur la tendance spéculative. Les penseurs ne sont plus des prophètes et des bardes qui

construisent leurs théories et leurs systèmes avec la candide et sauvage liberté de l'ignorance ; les hommes, mieux avertis, ne croient plus facilement aux mythes et aux cosmogonies en contradiction avec l'explication scientifique des choses et des phénomènes. Auguste Comte a synthétisé cette évolution de la pensée vers un positivisme chaque jour plus dominant et plus décisif, dans sa fameuse loi ou théorie des trois états ou stades sociaux. La pensée et la civilisation sont passés successivement par ces trois degrés : le stade *théologique*, le stade *métaphysique* et le stade *positif*.

A l'époque préhistorique et dans les temps antiques, l'homme s'explique les phénomènes de la nature en leur attribuant des causes mystérieuses et surnaturelles. Il conçoit l'existence d'entités religieuses — fétiches ou dieux — dont l'action continuelle commande les choses et les événements. Il adresse à ces êtres puissants et surnaturels des suppliques et des prières, pour éviter leur colère, se les rendre propices, s'assurer leur aide et protection. Les superstitions et les croyances religieuses prévalent ainsi dans toutes celles de leurs conceptions que nous appellerions techniques ou scientifiques ; leur philosophie est mystique et poétique. Ce stade a duré des siècles de siècles ; il a pris des formes diverses, selon le degré de culture et de civilisation. Aux époques sauvages et chez les peuples sauvages, il se présente sous sa forme la plus rude et la plus grossière, le fétichisme. Le sauvage adore un arbre, une pierre, un animal, à qui il attribue des pouvoirs divins. Plus tard, il adorera le feu ou les astres, transformant son fétichisme en pyrolatrie ou astrolatrie. Parti de ces croyances, il arrivera ensuite à simplifier ses fétiches, en concevant non plus un dieu dans chaque arbre ou chaque ruisseau, mais un dieu de la forêt, un dieu des eaux, un dieu de la chasse, de l'amour, de la guerre, de l'industrie, etc... Le fétichisme se transforme ainsi en polythéisme, et ce polythéisme, à son tour, par-

vient à la suprême perfection des croyances religieuses dans le monothéisme, la dernière époque du stade théologique.

Dans le stade suivant, le stade métaphysique, les faits et phénomènes ne s'expliquent plus par l'intervention d'entités ou de forces religieuses ; mais on y recherche toujours des principes absolus, — causes premières et finales, — et l'imagination continue à l'emporter sur l'observation. Dans le stade théologique, les hommes connaissaient l'absolu par la Révélation, venue directement ou indirectement des dieux ou de Dieu ; dans le stade métaphysique, la Raison, qui se substitue à la Révélation, nous donne une connaissance *a priori* de l'univers. Le stade métaphysique en arrive dès lors à n'être qu'une courte et simple transition, le passage de la conception théologique à la conception positive. Dans cette dernière, ainsi que nous l'avons vu, on ne recherche plus les principes absolus — éternels et immanents — mais bien les causes relatives, en procédant du simple et du connu au composé et à l'inconnu, des données particulières aux vérités générales. La théorie des trois stades demeure ainsi réduite à un concept de généralisation et de suprématie des deux tendances qui ont été signalées comme typiques et originales dans l'intelligence humaine. La tendance spéculative prévaut à l'époque préhistorique et dans les temps antiques, sous forme de superstitions et de croyances religieuses. L'analyse critique ou criticisme, lui donne, dans les temps modernes, une nouvelle forme, — métaphysique ou philosophique. Sous cette forme, on peut y voir la transition et le mouvement précurseur du positivisme contemporain ; lequel positivisme, ainsi que la prédominance et le triomphe définitif de la tendance positive, prit corps et se caractérisa avec les étonnants progrès réalisés par les sciences naturelles et historiques au cours du XIX^e siècle.

Le caractère transitoire, ou passager, de la métaphysique justifie le sens élastique, que non seulement le vul-

gaire, mais les hommes de science et les lettrés donnent à ce mot ou expression, en l'appliquant à des écoles et des théories distinctes et variées. Les termes « religion » et même « positivisme » n'ont pas la même élasticité. C'est que les doctrines religieuses et les méthodes positives signifient les expressions catégoriques et extrêmes des deux tendances typiques de l'esprit humain, la spéculation et l'observation. En revanche, la « métaphysique » signifie, la surévolution du premier de ces extrêmes pour passer au second ; c'est quelque chose comme un *intermezzo* intense et bref. Cet *intermezzo*, transitoire de sa nature, présente, dans ses origines, des affinités avec les formes religieuses, et, dans sa terminaison, des affinités avec les formes positives. Il y a ainsi une *métaphysique religieuse*, si l'on peut dire, avec des prolongements et des réminiscences de la religion pure, et une *métaphysique empirique*, c'est-à-dire à tendance marquée pour le positivisme franc et scientifique. Platon et les scolastiques pourraient être pris comme exemples de la métaphysique religieuse ; Aristote et l'école du droit naturel du XVIII^e siècle, spécialement avec Thomasius, pourraient également représenter la métaphysique empirique, plus ou moins en marche vers le positivisme. A un juste milieu entre ces deux métaphysiques, celle du début et celle de la fin, on trouverait la place d'une *métaphysique pure*, une métaphysique véritable et philosophique, équidistante de la religion et du positivisme, et dont l'archétype serait le système de Kant. Si l'on représente l'évolution mentale de l'humanité par une ligne aux extrémités de laquelle se rencontreraient respectivement la prédominance de l'idée religieuse et de l'idée positive, Kant serait exactement au point central de cette ligne.

En raison de pareils antécédents, on peut très bien définir la métaphysique, malgré son élasticité caractéristique. Elle consisterait dans les théories et systèmes philosophiques, où l'on recherche des causes absolues — causes pre-

mières et finales, — distinctes de la divinité, en appliquant ces causes à une observation empirique imparfaite des phénomènes réels. Plus on y rapproche les causes premières et finales des conceptions mystiques, plus le concept métaphysique s'y trouvera avoir un caractère religieux. Plus on s'éloigne de ces causes, en donnant du corps et de l'espace à l'observation empirique, plus l'orientation en sera dirigée vers le positivisme. La notion éminemment « philosophique » des idées éthiques innées et *a priori*, c'est-à-dire qui ne sont ni révélées par la divinité, ni acquises par l'expérience, constitue exactement le terme moyen ou point équidistant et de transition, où se placera Kant, dont l'intéressant système peut, en même temps, être regardé comme le point final d'une vieille tendance qui meurt et comme le point de départ d'une nouvelle tendance qui naît.

La théorie des trois stades a été conçue par son illustre auteur d'une manière trop systématique ; c'est pourquoi on lui a fait de grandes objections. Mais, si on la réduit à la notion que j'ai développée, — celle des deux tendances typiques de l'esprit humain, de leur coexistence et de leur prédominance successive, et si l'on conçoit la métaphysique comme une suite de formes transitoires de la prédominance de la tendance spéculative sur la tendance positive opposée, ces graves objections demeurent éclaircies et réfutées. On dit, en effet, contre la conception de Comte, qu'aux mêmes époques et dans les mêmes pays on voit *exister simultanément*, les idées et les théories des trois stades, théologique, métaphysique, positif. On dit aussi que la succession de ces stades a quelquefois été, contrairement à ce que Comte prétend, une *succession invertie*. A certaines époques historiques, on est passé du stade métaphysique au stade théologique, comme cela s'est produit en Europe, quand la théologie chrétienne prévalut, au moyen-âge, sur la métaphysique de la philosophie grecque.

Par rapport à la première objection, — la coexistence de modalités différentes — l'argument tombe de lui-même, du moment que l'on conçoit, au lieu des trois stades, les deux tendances spéculative et positive, car ces deux tendances sont propres à l'esprit humain, à chaque époque et dans chaque pays. Le tempérament des philosophes les fera pencher, alors que le stade complètement religieux sera achevé, tantôt vers l'idéalisme, tantôt vers le réalisme. Le réalisme trouvera, pour s'appuyer, les connaissances des temps nouveaux ; l'idéalisme, les survivances des temps anciens.

Quant à la « succession invertie » des stades, il me semble opportun de déclarer que l'histoire de l'humanité n'est pas l'histoire d'un seul peuple, ni d'une seule civilisation. Alors même que les trois stades ne s'appliqueraient successivement qu'à l'évolution de chaque peuple et de chaque civilisation, la théorie serait vraie, du moins sous sa forme dualiste, — psychologique et réduite. Or, les trois stades sont approximativement applicables au développement de la civilisation grecque, qui passe du polythéisme homérique à la métaphysique des écoles des VII^e et VI^e siècles avant J.-C., et de là à la tendance positive d'Aristote et d'Épicure. Avec la théologie chrétienne commence, en revanche, le développement de la culture des peuples occidentaux, qui est celle qui a précisément servi de type pour la théorie de Comte. Par suite, la théorie des trois stades serait, bien moins que la théorie de l'histoire universelle, celle de l'histoire de certaines civilisations, qui, ne fussent-elles que la grecque et l'occidentale, constituent sûrement les mieux définies et les plus importantes.

En conclusion, la théorie des trois stades est vraie et même réelle, si on la réduit à la théorie des deux tendances spéculative et positive et si on l'applique respectivement au développement des deux cycles successifs de la civilisation européenne : le cycle préchrétien et le cycle

chrétien, ou pour mieux dire, comme nous le verrons, le cycle grec et le cycle occidental.

L'objection la plus fondée, à mon avis, qui se présente contre la succession de la tendance spéculative, puis de la tendance positive au cours de chaque cycle historique, se baserait plutôt sur le principe *des réactions par contrastes*. Le progrès paraît se produire par une série de réactions violentes, par une suite de contradictions.

Une époque ou une théorie spéculative est promptement suivie d'une réaction exagérément positive ; une époque ou une théorie positive, d'une réaction exagérément spéculative. Contre le classicisme froid et réglementé du XVIII^e siècle, entre en réaction le romantisme sensible et ultra-libéral du début du XIX^e siècle ; au milieu de ce siècle, succède au romantisme, spécialement dans le roman, un naturalisme fort cru ; et encore, avant la fin de ce même XIX^e siècle, le naturalisme paraît abandonner le sceptre du goût aux écoles parnassienne, symboliste et sensualiste, qui contrastent tant avec l'analyse et l'observation sur nature du roman moderne... Le même phénomène s'observe avec fréquence dans l'évolution de la philosophie, avec les changements rapides d'une génération qui succède à une autre. On remarque ainsi, chez Aristote, une réaction expérimentale évidente contre l'idéalisme excessif de Platon. De cette manière, la prédominance spéculative et la prédominance positive vont comme dans un zig-zag éternel... La *répulsion* l'emporte sur l'*imitation*.

Tout en reconnaissant ces réactions par contrastes, ce pouvoir de la répulsion dans la succession des idées et des théories, je pense que cela ne détruit pas le fait de l'évolution qui se fait graduellement et peu à peu. Il faut, en effet, avoir présent à l'esprit que les réactions ont, en général, plus de forme que de fond. Le contraste apparent recouvre, d'ordinaire, un fonds semblable, parce qu'il n'y a aucune intelligence qui arrive jamais à s'abstraire

complètement de son milieu. Ce milieu opère, dirions-nous, sur la surface externe, tandis que la masse interne varie beaucoup moins, et reste relativement stable. Dans le cas de Platon et d'Aristote, le fond des idées métaphysiques, le problème métaphysique des « universaux » est ainsi plus ou moins le même, malgré l'influence répulsive que pourrait exercer l'idéalisme du premier sur l'esprit du second. C'est pourquoi l'on peut dire que les réactions ou contrastes, les zig-zags et le va et vient de la philosophie n'empêchent pas la pensée de suivre une ligne médiane, qui, dans chaque civilisation ou culture paraît avancer et aller de l'ignorance librement spéculative vers le positivisme de connaissances techniques ou scientifiques plus grandes et plus parfaites.

§ 2.

Le positivisme moderne et les connaissances scientifiques.

Après avoir établi dans le paragraphe précédent, le fait de la loi de l'évolution de la culture humaine vers un positivisme de plus en plus précis et accentué, il convient maintenant que je réfute quelques exagérations absurdes qui ont été formulées parfois au sujet du caractère et de l'importance des deux tendances typiques de l'esprit humain : la spéculation et l'observation. Les logiciens classiques avaient coutume d'opposer, comme deux systèmes absolument antagonistes et irréductibles, la spéculation et le positivisme. Cependant il n'y a rien dans la spéculation, qui ne provienne directement ou indirectement des perceptions de nos sens. D'un autre côté, toutes nos conceptions, si positives et expérimentales qu'elles soient, ne sont que des représentations de notre intelligence imaginative. Il n'y a donc pas de spéculation sans observation, ni d'observation sans spéculation. L'idéalisme spéculatif et le positivisme expérimental ne sont que des for-

mes, qui révèlent, dans chaque école et dans chaque doctrine, la prépondérance relative de l'une des deux tendances typiques de l'intellectualité humaine.

Dans le but d'opposer la spéculation au positivisme, on a coutume d'identifier l'une à la déduction, l'autre à l'induction. Les métaphysiciens ne connaîtraient ainsi pas d'autre système de raisonnement que le déductif ; les philosophes positivistes d'autre que l'inductif... La psychologie moderne annule et ruine un pareil distinguo. La déduction et l'induction n'existent pas à l'état autonome et séparé. Ce sont deux procédés du raisonnement humain, en quelque sorte concomitants et synthétiques. Ce n'est que par un effort d'abstraction simpliste que l'on peut les apercevoir comme antagonistes et irréductibles. Tous deux se complètent et sont essentiellement analogues. C'est pourquoi on a pu les comparer aux mouvements systoliques et diastoliques du cœur. Il n'y a qu'en dehors du terrain de la psychologie, et uniquement dans les concepts schématiques de la logique que l'on peut supposer la tendance déductive par préférence, comme caractéristique de la métaphysique, et la tendance inductive par préférence, comme caractéristique du positivisme.

En d'autres termes, je pense que la déduction et l'induction sont une question de forme plutôt que de fond, un procédé d'exposition plutôt qu'un procédé d'investigation. Les logiciens classiques auxquels j'ai fait allusion — Bacon, Descartes, Pascal, Stuart Mill, — attribuent aux règles de la logique un extraordinaire pouvoir d'investigation et de recherche. A mon avis, ce n'est pas à *découvrir* des vérités nouvelles que sert la méthode positive, la tendance positivo-inductive, c'est plutôt à *exposer*, à démontrer et à divulguer les découvertes faites par l'homme de génie. Celui-ci emploie, pour faire ces découvertes, des procédés mentaux de tout genre, analytiques et synthétiques, inductifs et déductifs, conscients et inconscients, volontaires et involontaires. Newton, quand

il a conçu le principe de la gravitation universelle en voyant tomber une pomme, n'employait pas à proprement parler une méthode positive, ni pas davantage une méthode spéculative. Mais quand Newton a cherché à enseigner au monde une vérité conçue d'une façon si extraordinaire, il s'est efforcé de la présenter sous la forme la plus claire et la plus accessible : et une telle forme est toujours plus ou moins positivo-inductive... La valeur exagérée que l'on attribue au pouvoir d'investigation de la logique s'explique par deux raisons : le désir qu'a tout le monde de découvrir de nouvelles vérités, et l'ignorance où nous sommes des procédés très complexes usités par la mentalité singulière des véritables innovateurs.

La tendance positive ou ce qu'on appelle la méthode positive a donc, tout d'abord, l'avantage indiscutable de sa clarté didactique en matière d'exposition. Mais les théories et écoles positives actuelles possèdent en outre, sans aucun doute, sur les doctrines métaphysiques et spéculatives anciennes, la supériorité d'être plus vraies et plus réelles. Cette supériorité ne provenant pas essentiellement de leur méthode, il faut le chercher dans un autre élément : cet élément fondamental et primordial est indiscutablement l'amélioration des *connaissances scientifiques*.

L'ignorance des causes immédiates et la foi dans la puissance présumée illimitée de l'intelligence humaine portaient les théologiens et les métaphysiciens à rechercher les causes *premières* et les causes *finales* des phénomènes qu'ils observaient. Ce défaut essentiel donnait à leurs constructions un caractère plutôt vague et dialectique que réel et positif. Tout en observant la réalité, ils en cherchaient les causes et les effets dans des concepts abstraits et imaginaires, tels que la Divinité, tels que les « idées universelles » de Platon et d'Aristote, la Perfection de Leibnitz ou la Raison de Kant. N'ayant pas connaissance des facteurs naturels, présents et relatifs, des phénomènes, ils les faisaient remonter à des principes absolus

et surhumains. C'est pourquoi l'on a dit que les métaphysiciens allemands, de même que les théologiens, allaient quérir au firmament ce qu'ils avaient à leurs pieds. Maintenant, les sciences ont exploré avec succès les causes *efficientes* des phénomènes, causes qui les expliquent et les éclairent relativement, et il n'est plus besoin de nous plonger dans le gouffre des causes premières et finales. De plus, l'expérience scientifique nous a démontré la petitesse de notre intelligence et la grossièreté de nos sens. Tout ne peut pas être perçu par nos sens, tout ne peut pas être compris par notre intelligence.

Notre relativité exclut pour nous la compréhension de l'absolu. « La seule chose absolue que nous sachions, a dit Comte, c'est que pour nous tout est relatif. » Ainsi, reste en dehors des investigations de l'homme, tout ce qui se rapporte à l'infini, à l'éternel, à la chose en soi, au premier principe et à la fin dernière, à tout ce que Spencer a très sensément appelé *l'inconnaissable*. La science ramenée à l'étude des causes efficientes des phénomènes évite les délires du fanatisme religieux et les égarements de l'idéalisme sans frein, de ce que Feuerbach a appelé la « philosophie ivre ». En s'écartant ainsi de l'ancienne tendance spéculative, la tendance positive moderne sépare ce qu'on ne peut pas connaître et qu'on ne doit pas étudier de ce qu'on peut connaître et qu'on doit étudier. Sa prudence et sa sincérité, qui limitent son domaine aux causes efficientes des phénomènes et des choses, ont fait appeler fréquemment cette doctrine, le *réalisme pur*, qui n'est au fond qu'un réalisme scientifique.

Les sciences physiques et naturelles, ainsi que la science de l'histoire et de l'économie politique ont réalisé de grands progrès au XIX^e siècle ; on peut dire, qu'en utilisant bon nombre d'éléments déjà acquis, elles se sont constituées à nouveau et ont formé de vraies sciences. Assurément, les constructions de ces sciences sont

loin d'être définitives ; il est même possible que beaucoup de leurs principes soient destinés à changer et à s'altérer. Mais, en somme, les théories de la gravitation universelle de Newton, la théorie géologique de Lyell, la théorie biologique de Lamarck et Darwin, la conception sociologique de Comte et de Spencer et tant d'autres thèses corollaires ont acquis une exactitude relative qui est généralement admise et reconnue. Ces connaissances ruinent dans ses bases la philosophie scolastique et métaphysique, et donnent d'autres fondements et une autre orientation aux théories morales et sociales. Par dessus tout, le système transformiste, fondé sur l'évolution et l'hérédité, nous suggère un concept tout nouveau de l'homme, de la psychologie et de la société. Ce concept modifie radicalement les anciens points de vue de la philosophie du XVIII^e siècle et en contredit les axiomes et les préjugés. C'est pourquoi c'est bien moins la méthode que l'information scientifique contemporaine, qui constitue l'indiscutable supériorité des théories philosophiques actuelles. Etant données les connaissances scientifiques du XX^e siècle, Kant et Hegel, s'ils revenaient au monde, formuleraient des théories aussi positives, sinon plus, que les nôtres. On s'émerveille du degré de vérité où sont arrivés parfois, avec leurs extravagantes méthodes spéculatives, certains métaphysiciens. Dans un passage fameux Kant a prévu la théorie de Darwin ; sa conception du droit et de la justice, concorde, dans ses parties fondamentales, avec la conception moderne de Spencer.

C'est donc une erreur, ou tout au moins une exagération, que d'identifier, comme l'on fait, depuis Comte, les positivistes du XIX^e siècle, la spéculation avec l'erreur, le positivisme avec la vérité. A mon sens, ni l'une ni l'autre de ces deux tendances ne possède le monopole exclusif de la part de vérité relative accessible à nos sens bornés et à notre étroite intelligence humaine. Des moyens opposés et divers peuvent faire découvrir la vérité ; on peut

même y arriver par la forme idéaliste et spéculative ; mais cela devient chaque jour plus difficile à cause de la masse énorme de l'érudition scientifique contemporaine. D'autre part, le positivisme nous conduit à des erreurs qui se détruisent et se succèdent indéfiniment au cours de l'évolution de la pensée et des connaissances. Une théorie positive ne doit donc pas viser, comme on l'a prétendu en général, à être une théorie définitive et absolue. Ce n'est qu'une théorie expérimentale et scientifique, une théorie relativement vraie, par rapport à notre capacité humaine et à l'état actuel de nos connaissances, sur laquelle le philosophe peut spéculer avec certaines garanties de vérité et construire sa conception plus ou moins universelle. La spéculation contemporaine est ainsi une spéculation à base de sciences ; mais elle ne cesse pas pour cela d'être une spéculation. De telle sorte que le positivisme contemporain renferme un genre tout nouveau de spéculation scientifique, qui constitue, on peut le dire, la plus heureuse approximation de la vérité connaissable, qui ait été réalisée dans toute l'histoire de la pensée humaine. Et ainsi, comme la spéculation philosophique actuelle tend à être positiviste, le positivisme scientifique tend, en revanche, à être spéculatif... Les deux tendances finissent par s'unifier dans l'intime et victorieuse unité de la science.

Ce concept de l'*unité de la science* est aujourd'hui déjà plus qu'une aspiration et une promesse. On peut le regarder comme une brillante réalité, ou tout au moins comme un fait à la veille de s'accomplir et de justifier son existence dans toutes les sphères du savoir. On oppose à cette unité la diversité des opinions scientifiques... Mais rappelons-nous que cette diversité est déjà bien réduite parmi les véritables esprits scientifiques ; tous sont d'accord sur certaines idées fondamentales ; les divergences ne se produisent qu'à propos de questions secondaires, parfois même de simples formes dialectiques.

Quant aux variations des théories, rappelons-nous aussi que les théories nouvelles n'impliquent pas la négation radicale des anciennes ; tout au contraire, elles s'élèvent avec les matériaux que leur fournissent les ruines de celles qui sont renversées. Ainsi, la théorie de Fresnel qui attribue la lumière aux mouvements de l'éther paraît aujourd'hui remplacée par celle de Maxwell ; mais la première contenait sa part de vérité, que la seconde a utilisée, et qui établit et explique parfaitement les équations différentielles de l'optique. Il y a de plus, de grandes conceptions scientifiques qui paraissent définitivement acquises. Personne ne doute plus de la rotondité de la terre. La théorie de l'indestructibilité et des transformations de la matière et de l'énergie, les phénomènes de l'évolution animale et la corrélation physico-psychique sont acceptées, sous telles ou telles réserves, par tous les spécialistes de ces sciences respectives. La prétendue banqueroute de la science, dont caquètent encore des métaphysiciens mal éveillés et des bourgeois ignorants, n'a donc jamais existé. Ramenée à sa notion exacte et circonscrite, la science est relativement une et stable. Ses doutes, ses hésitations, ses vacillations, ses contradictions et variations sont effectivement des défauts et des lacunes qui gênent l'application de ses données à la philosophie et aux sciences morales. Mais ces défauts et ces lacunes ne sont ni si graves ni si irrémédiables ; ils diminuent de jour en jour sur un point ou sur un autre ; et telle qu'elle est, la science constitue la seule source d'information acceptable et satisfaisante pour la pensée contemporaine. Il n'y a ni moyen ni possibilité de la remplacer, parce qu'il n'y a ni moyen ni possibilité de remplacer, dans la phénoménologie universelle, la Nature, mère de tout, et que la vérité et l'unité de la science ne sont que la fidèle image et le reflet de la vérité et de l'unité de la Nature.

§ 3.

La tendance perfectionniste et la tendance eudémonique dans les théories de l'éthique.

Le phénomène de l'éthique se présente en même temps sous une *forme pratique*, les *mœurs*, et sous forme de *conceptions théoriques*, les *doctrines* ou les *écoles* et les *religions*. Le développement de l'éthique peut donc être étudié soit dans l'évolution des mœurs, soit dans l'évolution des idées. Mais les idées — religions et doctrines ou écoles — ne sont, dans chaque cas et d'une façon seulement approximative, que l'*expression des mœurs*, leur synthèse et leur représentation. Par suite, étudier l'évolution des idées éthiques revient précisément à étudier l'évolution des mœurs. J'envisage, en conséquence, le problème du développement de l'éthique comme une histoire des idées religieuses et surtout des idées doctrinaires. Cette histoire, naturellement, doit être critique et raisonnée ; elle doit donner à chaque expression théorique son équivalent pratique véritable, attendu qu'en réalité les religions et les doctrines sont des conceptions idéalisées et exagérées de faits plus complexes et plus relatifs, et qu'il leur arrive parfois, d'être en opposition, dans la pratique, avec des mœurs cachées et hypocrites. C'est pourquoi, en esquissant une histoire rapide des idées éthiques, je ne tiendrai compte que des écoles et des systèmes qui représentent des faits et encore dans la mesure où ils les représentent. La principale difficulté de cette tâche consistera, dès lors, à élaguer les broussailles dialectiques et les superfluités philosophiques, pour aller droit au tronc de l'arbre du Bien et du Mal, de l'Arbre de la Vie !

Chaque peuple et chaque époque ont adopté une conception de l'éthique qui leur est propre et qui reflète leurs

mœurs ; il y a, en quelque sorte, autant de théories de l'éthique que d'époques et de peuples. Ces théories ont pris des formes philosophiques et didactiques dans les œuvres des grands penseurs qui ont le mieux synthétisé leur temps et leur milieu. C'est dans leurs ouvrages que l'on étudie aujourd'hui les concepts historiques du bien et du mal. Mais rien de plus délicat que cette étude et qui prête plus à l'équivoque. De sa nature, la matière traitée est des plus vastes et des plus subtiles. Les formes dialectiques de la théorie n'ont qu'une valeur relative et même passagère. Les principaux termes employés, par suite de leur acception usuelle et de leur signification abstraite, changent de sens, dans leurs dérivés et dans leurs traductions. Quand il s'agit de sciences naturelles, les mots ont un sens plus ou moins fixe et stable ; le vocable « eau » et ceux qu'on emploie pour le traduire ou lui servir de synonyme signifient toujours le même corps, chimiquement composé d'hydrogène et d'oxygène. Il n'en est pas de même pour les termes et les idées en usage dans les sciences morales ; leur véritable sens dépend du temps et du milieu, je dirais même, du sujet qui les prononce et les conçoit. Que l'on réfléchisse un instant sur l'objet et l'extension que comportent en grec, en latin et dans les divers idiomes modernes, des expressions telles que Bonté, Justice, Beauté, Bonheur, Perfection, Béatitude, Vertu, Instinct, Virilité, Passion... On peut dire qu'à chaque époque, dans chaque idiome, et même chez chaque homme, elles ont eu une portée particulière. Comment dès lors traduire et présenter sous des formes dialectiques étrangères et même opposées, les diverses conceptions antiques de l'éthique ? Plaçons-nous un moment sur le terrain de l'éthique de l'antiquité grecque. Le mot *agathos*, par exemple, se traduit aujourd'hui par « bon », le mot *kallos* par « beau ». Le beau et le bon étaient des qualités intimement connexes dans l'éthique grecque ; d'une certaine façon, c'étaient des

vertus. D'où vient qu'un mot composé, formé de ces deux termes, *callocagathos* et qui signifie littéralement « beau-bon », exprime, pour les Grecs, l'homme de mérite par excellence, le type idéal de cette société aristocratique, un « gentilhomme » comme nous dirions aujourd'hui, type accompli des vertus privées et publiques... Or la morale théologique du moyen-âge sépara radicalement la notion de « bonté » de celle de « beauté » ; la « bonté » la véritable supériorité morale, supposait le mépris de la beauté physique ; le culte de la beauté physique était de la concupiscence et du paganisme, c'était du péché, c'était de la « méchanceté » ! Et cette idée théologique a tellement pénétré dans nos idiomes modernes que forcément nous donnons aux mots « bonté » et « beauté », des significations bien différentes de celles qu'ils avaient respectivement dans la Grèce classique. Cet exemple et bien d'autres montrent que l'étude de l'éthique antique doit toujours être une étude philologique et que l'on peut regarder les textes anciens comme intraduisibles en réalité.

Non seulement les textes anciens, mais les ouvrages modernes eux-mêmes présentent des difficultés plus ou moins grandes de traduction selon l'idiome dans lequel ils ont été écrits. L'éthique allemande classique, en particulier, a un vocabulaire emprunté au langage usuel et familier, qui ne trouve pas facilement d'équivalent dans les langues latines. Les traductions des œuvres de morale de Leibnitz, Kant et Hegel, contiennent en général des passages altérés et même presque des contresens. Les utilitaristes anglais, tels que Hobbes, qui cependant écrivait en latin, ont presque toujours été détournés de leur sens, quand on les a littéralement traduits dans les langues néo-latines... Et je pense, enfin, que si les traducteurs des ouvrages fondamentaux de l'éthique se pénétraient bien de l'esprit des livres qu'ils traduisent, ils rencontreraient dans leur travail des difficultés bien plus grandes

que celles qu'ils paraissent rencontrer en général et qu'ils verraient que pour exposer des idées étrangères, il faut être parfaitement pénétré de la culture sociale à qui ces idées correspondent. Comprendre l'éthique d'un peuple chez un auteur, c'est connaître à fond le véritable esprit de ce peuple, qui se révèle dans le tempérament et l'intelligence de l'auteur.

Les deux tendances typiques de l'esprit humain, qui viennent d'être indiquées, la spéculation et l'observation, ont déterminé dans les théories de l'éthique, deux conceptions ou deux directions distinctes. Suivant la tendance spéculative, l'éthique est un phénomène intuitif, universel, éternel, immanent et absolu ; suivant la tendance positive, l'éthique est un produit de l'expérience humaine, produit plus ou moins variable et relatif. Dans les théories de la première de ces catégories, se place toujours la recherche d'une finalité ou fin suprême ; dans celles de la seconde, l'observateur se borne à analyser les causes ou facteurs. Les conceptions spéculatives se basent ainsi sur les conceptions expérimentales, sur les *motifs*, les *fins*.

Le but poursuivi, pour les premiers, est toujours un idéal de perfection ; les motifs mis en avant pour les derniers sont l'intérêt et le bonheur. De là une diversion bipartite de toutes les théories éthiques en *perfectionnistes* et *eudémoniques* (de *eudaimonia* prospérité).

Il existe une corrélation ou équivalence entre la tendance spéculative et la tendance positive des sciences et de la philosophie générale et les théories et les écoles de l'éthique respectivement perfectionnistes et eudémoniques : le schéma suivant la représente :

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

ÉTHIQUE

Tendances spéculatives.....	Théories perfectionnistes (religieuses et métaphysiques).
Tendances positives.....	Théories eudémoniques (métaphysiques et positives).

Cette formule ou tableau, ainsi que d'autres que je présenterai par la suite, ne sont que des figurations concrètes, des simplifications schématiques de faits et de doctrines, qui s'offrent, dans la réalité, d'une manière bien plus complexe et plus diffuse. Ce sont des représentations approximatives, des directives, des orientations typiques, de simples résultantes ; en d'autres termes, ce sont des synthèses plus vraies que réelles. De même que la spéculation et le positivisme ne sont pas des moyens ni des méthodes exclusifs, de même, dans leur réalité vaste et compliquée, le perfectionnisme et l'eudémonisme ne peuvent être regardés comme des conceptions toujours antagonistes et contradictoires. Bien mieux, il y a, je pense, dans toute théorie complète de l'éthique, une part de perfectionnisme et une part d'eudémonisme, un élément idéaliste et un élément expérimental. Le perfectionnisme et l'eudémonisme en arrivent ainsi à être de simples tendances, où prédominent, suivant la mentalité de l'époque et le tempérament de l'auteur, la spéculation métaphysique ou l'observation scientifique pure.

Il y a des auteurs et des écoles qui en viennent même à confondre franchement et catégoriquement les fins métaphysiques de l'éthique et les motifs expérimentaux des règles de conduite. Chez Aristote, par exemple, il y a identification du bonheur et de la perfection ; on arrive au bonheur par la perfection ; l'objet pratique du bonheur est la perfection. De même, chez Leibnitz, le bonheur est la perfection pratiquée, sentie, goûtée, etc. « Le plaisir, dit-il, est le sentiment de la perfection ; la joie, le plaisir que l'âme sent en elle-même. Pour chaque individu il y a comme un niveau comparable à la santé. S'y maintenir, c'est être bon ; descendre au-dessous, être mauvais ; s'élever au-dessus, atteindre la perfection. La perfection, c'est donc plénitude, force, et aussi ordre, conscience, bonté ». Ou encore, la perfection c'est le

plaisir. Ainsi, en poussant les choses à l'extrême, Aristote et Leibnitz seraient des éclectiques. C'est qu'en vérité, tous les grands métaphysiciens, et je dirais même tous les théoriciens de l'éthique sont plus ou moins éclectiques. Leur qualification et leur classement repose sur la prédominance de l'une des deux tendances typiques ; mais cette prédominance n'exclue en rien l'existence plus ou moins avouée ou cachée de la tendance opposée.

En vertu du caractère double et transitoire des théories métaphysiques, la classification bi-partite de l'éthique, qui a été précédemment donnée, pourrait être modifiée comme suit :

PERFECTIONNISME	EUDEMONISME
Théories religieuses	Théories métaphysiques
	Théories positives

En plaçant ainsi dans une position intermédiaire et en quelque sorte éclectique, les théories métaphysiques, on exprime d'une façon concrète et figurée la notion que j'ai développé dans le paragraphe antérieur et qui consiste à les considérer comme de simples formes de transition dans l'évolution historique de la pensée humaine.

§ 4.

Classification des théories et des écoles de l'éthique.

Dans la classification bi-partite du perfectionnisme et de l'eudémonisme, il entre deux éléments essentiels, l'idéalisme et le réalisme, et respectivement les fins et les motifs. La tendance idéaliste et la prise en considération de la fin des règles de conduite déterminent quelles sont les écoles et les théories de perfectionnement ; la tendance positive et la prise en considération des motifs, les écoles et les théories d'intérêt ou d'eudémonie. Mais, en outre de ces éléments fondamentaux, il y a, pour

classifier les écoles, un autre point de vue : celui de l'individu et de la société. Dans certains systèmes perfectionnistes, on se préoccupe, avant tout, de la perfection individuelle ; dans d'autres, de la perfection sociale. De même, les théories eudémoniques se rapportent soit à l'intérêt de l'individu, soit à l'intérêt de la société. En tenant compte de ce troisième élément qualificatif, les écoles et les théories éthiques pourront se classer ainsi :

TENDANCE PERFECTIONNISTE.....	{	Perfectionnisme individuel.
	}	Perfectionnisme social.
TENDANCE EUDEMONIQUE.....	{	Egoïsme pur.
	}	Utilitarisme social.

Comme le *criterium* de l'individu et celui de la société sont entremêlés et confondus dans les théories les plus importantes et les plus connues, ce tableau présente un grave défaut... Il présente un défaut semblable à celui qui est indiqué, au paragraphe antérieur par rapport au *criterium* de la spéculation et du positivisme et au *criterium* des fins et des motifs. De plus, le point de vue individuel n'apparaît pas toujours antérieurement au point de vue social, au cours de l'évolution des théories de l'éthique. La suite historique des écoles ne concorde donc pas avec le tableau ci-dessus. Le perfectionnisme des théories religieuses envisage généralement l'individu de préférence à la société. Le perfectionnisme des théories métaphysiques est fréquemment éclectique — individuel et social. Et quand à l'égoïsme pur, on peut dire, en laissant de côté les sophistes grecs, que c'est une création récente de la philosophie amoraliste de Max Stirner et de Nietzsche. En revanche, l'utilitarisme social est d'une date bien antérieure, puisque, sans remonter à la philosophie grecque, nous le trouvons chez les deux grands analystes anglais, Hobbes et Bentham. Il en résulte qu'en nous rappelant la théorie de Comte sur les trois stades, et en ne lui donnant que sa valeur relative, on pourrait

indiquer une série de types successifs dans l'histoire des théories et des écoles éthiques.

Le premier type serait, naturellement, le type religieux. Mais les religions, à leur tour, se sont divisées historiquement et par rapport aux doctrines, en deux catégories : les *religions naturelles* et les *religions cultivées*. J'entends par « religions naturelles » celles qui se sont formées spontanément par la coutume et la tradition, telles que le fétichisme primitif et le polythéisme païen. Et j'entends par « religions cultivées », celles qui ont pris naissance dans les prédications et les doctrines de quelque grand Messie et Innovateur. L'histoire en signale quatre de cette catégorie : celle du Bouddah, de Confucius, du Christ et de Mahomet. En considération de ces deux classes de religion, la série historique des théories éthiques se composerait des cinq types successifs suivants :

- I. Ethique des religions naturelles.
- II. Ethique des religions cultivées.
- III. Ethique de la métaphysique religieuse.
- IV. Ethique de la métaphysique philosophique.
- V. Ethique des écoles positives.

Ces cinq types se retrouvent, avec certaines variantes, lacunes et répétitions, dans l'histoire de l'éthique grecque. On peut, en effet, y considérer les théories et les écoles suivantes :

- | | |
|--|---|
| a) Ethique homérique (Epoque pré-historique) | Ethique de la religion naturelle des Hellènes. |
| b) Ecole ionique (7 ^e s. av. J.-C.) | } Ethique de la métaphysique religieuse. |
| c) Ecole italique (7 ^e s. av. J.-C.).. | |
| d) Ecole éléatique (6 ^e s. av. J.-C.) | |
| e) Théories amORAles des Sophistes (5 ^e siècle avant J.-C.)..... | Réaction contre la métaphysique religieuse. |
| f) Théories de Socrate, Platon et Aristote (5 ^e et 6 ^e s. av. J.-C.) | Ethique de la métaphysique philosophique. |
| g) Ecole épicurienne (4 ^e s. av. J.-C.) | Ethique positive. |
| h) Ecole stoïque (3 ^e siècle av. J.-C.) | Ethique métaphysique avec tendance à l'idéalisme religieux. |